



Feux de forêt

COMMUNIQUÉ N° 3

Mercredi 10 décembre 2025 à 15h30

## ORSEC FEUX DE FORêt DE NIVEAU 2

Commune Koumac

**Trois feux de forêt** se sont déclarés lundi 8 décembre 2025 sur la commune de Koumac entre 03h du matin et 14h aux alentours du lieu-dit « *La Crinière* », du lieu-dit « *Chagrin* » et à proximité du RSMA.

Compte tenu d'un contexte dégradé en moyens de secours sur la commune de Koumac et à la demande du maire, le président du gouvernement a décidé d'activer le **dispositif ORSEC Feux de Forêt (FDF) de niveau 2 et a pris la direction des opérations de secours le même jour à 17 heures.**

**Les actions de la veille ont permis de fixer le feu sur le secteur dit de la "Crinière".** La surface brûlée reste inchangée (100 ha) et la reconnaissance aérienne de ce matin a permis d'identifier **un seul point chaud sensible** à l'arrière droit du chantier. Ce dernier est en cours de neutralisation par une équipe au sol de la sécurité civile et des sapeurs-pompiers de Koumac.

Concernant le **secteur dit "Chagrin"**, la reconnaissance aérienne de ce matin a permis d'identifier **quatre points chauds sensibles** à l'origine du départ de feu. Une unité de la sécurité civile a été déposée par hélicoptère à proximité des points chauds pour les traiter, appuyée par l'hélicoptère bombardier d'eau. Le feu est fixé et la surface brûlée reste inchangée par rapport à hier soir (15 ha).

L'évolution de la situation est favorable mais en raison des conditions astrométéorologiques dégradées sur zone, le traitement de toutes les fumerolles est une priorité pour éviter tout risque de reprise.

Des informations complémentaires seront communiquées en fonction de l'évolution de la situation.



[securite-civile.gouv.nc](http://securite-civile.gouv.nc)



GOUVERNEMENT DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE